

Bilan 2021-2022

Bonjour,

Je me présente, Véronique Thibeault et j'occupe la fonction de vice-présidente aux litiges depuis 3 ans. Je vous présente l'état des travaux en ce qui concerne les litiges depuis la dernière année.

La tâche première au niveau syndical, c'est la réponse aux membres. Lorsque vous avez des questions, mon rôle est de soutenir l'équipe de représentant des secteurs tant dans la réponse à vos questions que dans le traitement des griefs. J'ai donc des rencontres de soutien et de coordination régulières avec eux. Dans un souci de rendre un bon service, nous avons travaillé et offert de la formation afin d'outiller notre équipe de représentants de secteurs en offrant notamment de la formation sur l'accompagnement à des rencontres disciplinaires/administratives avec l'Employeur. J'ai fait aussi des capsules vidéos expliquant certaines clauses de la convention que vous avez pu sûrement visionner.

Je coordonne également le comité de griefs qui est composé de vos représentants de secteurs et accompagné d'un conseiller syndical à raison d'une rencontre par mois. Le comité de griefs est le lieu privilégié pour faire l'analyse des griefs et de prendre des orientations pour ceux-ci. Nous avons tenu dans la dernière année, 10 rencontres.

De plus, je coordonne les comités de relation de travail (CRT) qui sont l'espace pour discuter des dossiers de griefs avec l'Employeur afin d'en arriver à un règlement. Ce sont des rencontres habituellement mensuelles. Après une pause due à la pandémie et des mouvements de personnel du côté de l'employeur qui a engendré 3 annulations, nous avons repris le rythme en février et avons tenu 7 rencontres cette année.

Suite à l'entrée en vigueur de nos dispositions locales SPTSSS soit depuis le 19 novembre 2019, nous avons des griefs des anciens secteurs qui regroupaient une douzaine de conventions locales différentes. Afin d'en régler un maximum, nous avons eu des rencontres médiation pour les griefs ayant été déposés avant le 19 novembre 2019. Nous avons tenu 3 rencontres avec l'Employeur. De plus, nous avons récemment procédé à une demande conjointe au ministère du Travail pour nommer un médiateur afin de faciliter nos travaux qui perdurent déjà depuis 2020. Comme annoncé dans les InfoSPTSSS, nous avons lors de ces rencontres travaillées conjointement avec l'Employeur pour comparer nos listes de griefs afin de s'assurer que nous sommes au même diapason. Par la suite, nous avons traité des griefs qui concernent la dotation (ex. : postes vacants, surcroûts, nominations contestées...) et les mesures administratives (ex. : avis écrit...). Prochainement, nous traiterons des griefs qui impliquent l'ancienneté, des réclamations de quarts, les politiques de l'Employeur, les formations (sauf ce qui

concerne l'entente PDRH), etc. Nous avons eu 3 rencontres avec le médiateur et l'Employeur.

Depuis la dernière assemblée générale annuelle du 12 novembre 2021, on a déposé 302 griefs sur différents sujets qui ont alimenté nos discussions notamment des affichages non conformes de postes, des exigences particulières qui n'ont pas été convenues avec le syndicat, du kilométrage garanti, des réclamations de postes, des primes notamment suite à la signature des nouvelles DN, de la prime escalier, des congédiements, des mesures disciplinaires et administratives, de la violence et harcèlement, de la reconnaissance des études de perfectionnement ou additionnels, des déplacements, des réorganisations, des postes vacants, des abolitions de postes, etc.

Nos échanges avec l'employeur ont quand même permis de régler et de retirer 400 griefs. 111 griefs où l'Employeur a fait droit (l'Employeur a procédé à l'affichage du poste, a retiré la lettre du dossier de l'employé, versé la prime due, mis fin au déplacement et un règlement pour 3 dossiers qui sont uniques dans le secteur public qui concernent des TOP et leur échelon salarial, 269 griefs sans admission. Cela coïncide avec un grand ménage concernant les postes vacants et les surcroûts. Ce sont aussi des abandons, des griefs déposés de manière préventive due au délai serré de 30 jours et après enquête, ce sont avérés conforme à la convention collective. Nous avons 20 griefs réglés par entente (notamment une entente concernant le kilométrage garanti où nous sommes en attente de la confirmation des paiements avant de retirer les griefs reliés, des remboursements de formation, vacances et griefs traités en CRT santé par notre VP-SST). Plusieurs griefs retirés concernent des surcroûts qui ont été soit créés en poste ou ont pris fin. Des postes vacants qui ont été affichés. De nombreux griefs vont demeurer actifs tels que des griefs contestant des lettres d'attentes signifiées en cas où il y aurait gradation des mesures étant donné que l'Employeur n'a pas la même obligation que pour les lettres disciplinaires qui elles, sont retirées 1 an de travail plus tard s'il n'y a pas eu d'offenses similaires dans la dernière année. Il y a actuellement 15 dossiers d'arbitrage actifs qui sont en grande partie des dossiers de congédiement et nous avons des dossiers d'erreurs sur la paie, calcul du kilométrage garanti, etc. Nous avons 1 dossier où nous avons eu une décision défavorable et avons réglé par entente 9 dossiers.

Comparativement au bilan de l'année passée, on peut constater que nous avons réglé trois fois plus de griefs.

Finalement, j'ai contribué à alimenter avec différentes situations en prévision de la prochaine ronde de négociation pour alimenter le comité de négociation afin d'obtenir de meilleures conditions de travail.

Sur ce, si vous avez des questions, n'hésitez pas lors de l'assemblée générale à m'en faire part.

Salutations!

Véronique Thibeault, VP aux litiges

*Syndicat des professionnelles, techniciennes et techniciens de la santé et des services sociaux
Capitale-Nationale FP-CSN*